



Mardi 12 janvier 2016

## **Luc Belot « le numérique est une formidable opportunité de croissance économique »**

La commission des lois de l'Assemblée nationale examine cette semaine le projet de loi pour une « République numérique ».

**« Cette loi s'est construite sur la base d'une grande consultation citoyenne du Conseil national du Numérique et de nombreuses auditions de professionnels. C'est la première fois qu'un projet de loi est co-créé avec les internautes. Après 3 semaines de consultations, le texte a été largement amendé et augmenté : 21 000 participants et plus de 8 000 contributions »** se réjouit Luc Belot, rapporteur de la loi qui présente le texte, avec Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargée du numérique.

Trois objectifs principaux ont été fixés :

- Liberté accrue pour la circulation des données et du savoir ;
- Égalité de droits pour les usagers du net ;
- Fraternité, pour une société numérique ouverte à tous.

Luc Belot précise que **« l'emploi est une priorité. Le numérique libère l'innovation, devenant ainsi un important vecteur de croissance dans une économie en crise où le soutien à nos startups françaises est indispensable. La labellisation FrenchTech de neuf métropoles françaises dont l'agglomération angevine avec l'arrivée de la cité de l'objet connecté en 2015 est une première étape de reconnaissance et de valorisation de nos entrepreneuses et entrepreneurs du numérique »**.

Adopté en conseil des Ministres en décembre dernier, l'examen se poursuit en commission des lois, ce mardi et passera en séance, la semaine suivante. Ce projet de loi **« est tourné vers le 21<sup>ème</sup> siècle, vers le progrès économique « autour d'une société numérique, celle des données, de l'information, ouverte, libre, fondée sur la transparence, le partage des informations et des savoirs, au bénéfice de tous, au bénéfice de la croissance et de l'emploi. Ce projet apporte de réelles garanties pour l'égalité des droits et la protection de la vie privée et des libertés en ligne, puis pour le progrès social où l'accès à Internet est devenu un service de première nécessité. Ce projet de loi facilite son accès pour les personnes handicapées et les personnes les plus fragiles »** conclut le rapporteur.

Contact presse :

François Benoiton

[francois.benoiton@lucbelot.net](mailto:francois.benoiton@lucbelot.net)

02 41 87 95 95

06 82 77 03 54